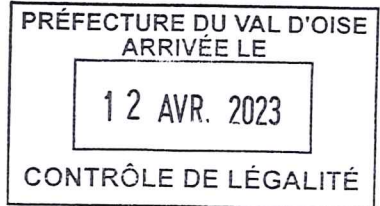


# Extrait du Registre des Délibérations du CCAS D'US



Date de convocation :  
**27 mars 2023**

L'an deux mil vingt- trois            à 18h30  
Le 27 mars

Date d'affichage :  
**27 mars 2023**

Le Conseil d' Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOURGIN Président,

Nombre de conseillers :

Présents : J. BOURGIN, J. CHERON, A. PLESSE (MURARO), QUILLET D, SINTY E, AUBIN A, BEAU L, CUSSY A, GOBI M,

En exercice : 9

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : 09

Votants : 09

M. J. CHERON                            a été élue secrétaire de séance

## OBJET : N° 02 -2023 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### - BUDGET CCAS DE US

Après avoir entendu le rapport de Madame J Chéron, vice-présidente du conseil d'administration du CCAS de Us,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu la présentation faite du budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par le comptable,

Hors de la présence du Président ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 qui se résume de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b> .....	<b>2 475,33</b>
<b>Recettes</b> .....	<b>3 122,43</b>
<b>Résultat de l'exercice</b> .....	<b>647,10</b>
<b>Résultats antérieurs reportés</b> .....	<b>6 329,42</b>
On constate un excédent de .....	6 976.52

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2023 du CCAS, en excédents reportés de fonctionnement.

**Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.**

Fait à Us, le 05 avril 2022

Le Maire *Président*

J. BOURGIN

Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
En Préfecture le 06/04/2023  
Et de la publication le

17/04/2023

